

Bulletin de la Société d'Études
Scientifiques et Archéologiques
de Draguignan et du Var



Tome LII - Nouvelle série

Année 2015

Les mutations du cimetière de Draguignan au XIX^e siècle vues par Frédéric Mireur

Régis Bertrand ¹

La fin du XVIII^e siècle et le XIX^e siècle ont connu la « transition funéraire »², soit la fin en 1776 de l'inhumation dans les lieux de culte et la création du cimetière contemporain, établi à quelque distance des habitations (du moins initialement), viabilisé, progressivement couvert de tombeaux et librement ouvert à des visiteurs qui viennent « sur les tombes » et y déposent des fleurs. Cette évolution est pour l'essentiel en France jalonnée par le décret sur les sépultures du 24 prairial an XII (12 juin 1804) et l'ordonnance du 6 décembre 1843. Le nouveau cimetière est d'abord mis au point dans les capitales - dans le cas français, avant tout avec l'aménagement et l'ouverture du cimetière parisien de l'Est, dit du Père-Lachaise, qui fut le laboratoire de la modernité funéraire. Son modèle se diffuse progressivement à travers les hiérarchies urbaines. Il atteint ainsi Marseille sous la Restauration, avec la viabilisation en 1825 par l'architecte Michel Robert Penchaud³ du nouveau cimetière Saint-Charles, aujourd'hui disparu. En dernier lieu, il atteint les villages de la zone montagnarde sous la III^e République.



Frédéric Mireur vers l'âge de 50 ans, photographie des années 1874. Le paraphe « CB 1922 » est celui du photographe qui a effectué l'agrandissement avec des retouches à la main. Coll. Société d'Études.

1. Professeur émérite d'Aix-Marseille Université, membre de l'UMR Telemme, Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme.

2. Nous avons proposé cette expression pour désigner l'ensemble des transformations que connaissent alors les lieux de sépulture et les rapports entre vivants et morts en France et plus largement en Occident. En dernier lieu, Régis Bertrand, « La transition funéraire en France, une rapide synthèse » dans *Mort et mémoire. Provence, XVIII^e-XX^e siècles. Une approche d'historien*, Marseille, La Thune, 2011, p. 21-56. Pour replacer cette évolution dans son contexte : Michel Vovelle, *La mort et l'Occident de 1300 à nos jours*, Paris, Gallimard (Bibliothèque illustrée des Histoires), 1983.

3. Michel Robert Penchaud (1772-1833) participa, avec L. P. Baltard et E. Lantoin, à la réalisation du Palais de Justice et Prison de Draguignan de 1827 (actuel Centre Hermès).

Si l'historien reconstitue à grands traits cette évolution à travers les archives communales et préfectorales, il est exceptionnel qu'elle ait été décrite par un auteur qui a été à la fois un témoin direct et un historien de premier plan de sa ville. D'où l'intérêt du texte de Frédéric Mireur qui est le propos de cette étude.

Il est inutile de présenter F. Mireur dans la revue d'une société dont il fut un des membres les plus éminents⁽¹⁾. Soulignons qu'il a vécu et accompli toute sa carrière à Draguignan. Il y est né le 9 octobre 1834 et est mort le 20 janvier 1919. Enfant puis adulte, il a pu lui-même observer une large partie de l'évolution de ce qu'il va narrer. Il a été, de 1858 à 1871, secrétaire général et archiviste de la mairie avant d'être nommé archiviste du département en 1873. Ses publications, qui atteignent une certaine de références dans le catalogue de la Bibliothèque Nationale de France, sont pour l'essentiel consacrées à sa ville natale⁽²⁾. Le texte qui va retenir notre attention a été publié dans la livraison des 21 octobre - 4 novembre 1909 du journal *Le Var* et en tiré à part sous forme d'une brochure de 25 pages, dont il constitue la dernière partie. F. Mireur était alors âgé de 75 ans. Il fut ensuite repris en 1926 dans le 4^e volume de *Les Rues de Draguignan et leurs maisons historiques*, sa grande œuvre en huit volumes, parue à titre posthume, qui rassemble ses articles parus dans *Le Var*⁽³⁾.

Au soir de sa vie, l'archiviste semble ici conscient que les documents administratifs qui pourraient entrer dans son dépôt ne sauraient restituer l'état d'un paysage aussi évolutif et qu'il va sauver de l'oubli nombre de détails. Pour les périodes les plus anciennes, qui correspondent à son enfance, il s'aide peut-être de propos rapportés par des représentants de la génération antérieure dont il pouvait se souvenir. Il écrit ensuite à partir de ses propres observations et sans doute des fiches rédigées dans le cadre de sa profession ou des dossiers des archives. Il est certes vraisemblable que le travail de la mémoire fait parfois son œuvre pour accentuer ou déformer quelques traits, mais l'intérêt de ces pages nous a conduits à les republier intégralement et à les accompagner d'un commentaire. Pour des facilités de lecture, le texte de F. Mireur sera repris ici en italiques et nous interrompons sa citation pour formuler quelques remarques. Les notes, parfois longues, que Mireur a ajoutées à sa rédaction, ont été intégrées dans le texte à l'emplacement où se situe leur appel.

État ancien du cimetière : un lieu sinistre.

« Parmi les multiples transformations accomplies durant cette période à Draguignan, une des plus remarquables, quoique des moins remarquées peut-être, est celle de l'asile des morts. J'en appelle au souvenir de mes contemporains, bien clairsemés, hélas ! qui ont certainement gardé l'impression, ineffacée dans mon esprit, du lugubre enclos de jadis. C'était une solitude affreuse dans une solitude, avec sa sombre et haute bordure de cyprès dont la silhouette importune vous poursuivait au loin dans la plaine. En entrant, un hangar vulgaire de ferme, encombré d'un mobilier funéraire répugnant : un brancard ; la bière banale des pauvres pauvres⁴ ; puis celle des suppliciés, garnie de la planchette

4. Cette répétition figure bien dans le texte imprimé original de 1909. Il peut s'agir d'une négligence du typographe (nous croyons en avoir détecté d'autres plus loin). À moins que F. Mireur reprenne ici la façon usuelle mais populaire de désigner alors un mort en Provence : le « pauvre Untel », pour feu Untel ou le regretté Untel. Mais n'aurait-il pas mis dans ce cas des guillemets ?



« Paulin de Geoffroy, capitaine au Royal Comtois ... 2 mars 1838 », vieille famille dracénoise. Exemple d'un des premiers « signes distinctifs » du cimetière, d'abord peut-être posé horizontalement, une des « dalles aristocratiques » signalées par F. Mireur. À noter la citation latine de la Genèse (25/8) : « Et il mourut dans la vieillesse, à un âge avancé et plein de jours ».

soignée de sang - horreur ! - pour séparer la tête du tronc (historique). Dans l'intérieur, des croix de bois rudimentaires aux grimaçants emblèmes ; de loin en loin une dalle perdue ; deux ou trois seulement plus aristocratiques, protégées par une maigre grille sans élégance ; tout cela issant avec peine d'un fourré de hautes herbes touffues et sales, au milieu duquel on hésitait à s'aventurer. »

C'est là le portrait général d'un cimetière hérité



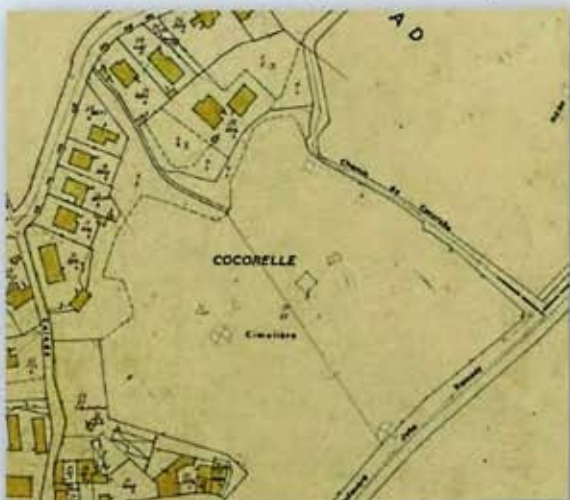
Emplacement des principaux cimetières publics hors églises et couvents :

- 1 - Cimetière paroissial I, lieux dits les Crottes et le Cros (XIII^e-XVI^e s.?), place Vieille Halle et place du Marché.
- 2 - Cimetière paroissial II, Aires St-François (XV^e-XVII^e s.?), place R.-Cassin et Bd Clemenceau.
- 2 bis - Déplacement du précédent au jardin du St-Sacrement (XVII^e-XVIII^e s.?), Bd Clemenceau.
- 3 - Cimetière paroissial III, Enclos des Augustins (XVIII^e s.), Bd des Remparts. Dessin P. J. G.



Cadastre napoléonien, ville de Draguignan, section D 5 (détail), AC 050 11, AD Var. Le cimetière vers 1870 : N° 1379, marqué d'une croix. Parcelle contiguë, à l'est, N° 1377, Parcelle N° 1578, au nord, « la Carrière ». En haut de l'image, le tracé du chemin « la (Calade) » se dirige vers la Vieille route de Grasse et se trouve croisée par la nouvelle Route de Grasse (en surimpression). Au bas de l'image, longeant le cimetière, le « Chemin du vallon des Tours ». Le domaine des Tours était la résidence du maire A. F. Bouyer

de la fin de l'Ancien Régime, qui n'est déjà plus dans l'agglomération mais à ses abords. Il a en effet été créé - non sans débats et difficultés ⁽⁴⁾ - en 1778 à la suite de la déclaration royale de 1776 prohibant presque totalement les sépultures dans les églises et ordonnant le transfert des cimetières hors des enceintes. Sans le savoir, Mireur indique cependant un trait récent : ces haies de cyprès dont on double intérieurement depuis le début du XIX^e siècle les murs de certains des nouveaux enclos funéraires périurbains, ce qui leur



Cadastre rénové de la ville de Draguignan, 1972, section AB (détail), AC 2144 W 688, AD Var. L'entrée du cimetière se fait par le « Boulevard du Repos », devenu « Bd des Remparts ». Le « Chemin des Tours » est devenu « Bd Kennedy », longeant le Cimetière américain « Rhone American Cemetery and Memorial », installé là à partir d'août 1944 : 861 sépultures (sur les 1200 installées initialement).

confère un aspect bien reconnaissable.

On porte les morts « à bras », sur le brancard, à Draguignan comme dans toute la Provence. F. Mireur se souvient de la bière des guillotins, dont il signale la caractéristique, cette planchette intérieure qui était sans doute moins faite pour séparer la tête du décapité du corps que pour éviter qu'elle ne vienne à rouler dans la bière pendant le transport. Il ne précise pas en revanche si l'on porte encore vers 1840 à Draguignan les morts à visage découvert, dans une bière sans couvercle. Détail important, il mentionne l'apparition dans cet enclos qui est encore un terrain vague, des premières marques d'identification de l'emplacement d'une sépulture : croix et dalles au sol. Il évoque les « grimaçants emblèmes » des croix : de fait, jusqu'au second Empire, le crâne aux tibias entrecroisés fait partie de la décoration des brancards funèbres et se retrouve sculpté sur certains tombeaux de ce temps qui, à la différence des croix de bois, nous sont parvenus. La mention des grilles qui protègent certaines dalles semble révélatrice d'un début de diffusion auprès de l'élite des modèles mis au point dans les cimetières parisiens : les gravures consacrées au Père-Lachaise montrent de telles protections des tombes. De fait, l'article 12 du décret de prairial reconnaissait les « droits qu'à chaque particulier, sans besoin d'autorisation, de faire placer sur la fosse de son parent ou de son ami une pierre sépulcrale ou autre signe indicatif de sépulture ». Nous allons voir que ces « signes » sont déjà, au moment de l'enfance de Mireur, plus nombreux qu'il ne le suggère. Mais il souligne que la végétation spontanée qui croissait dans le cimetière les dissimulait à la vue.

Un lieu clos où l'on ne pénètre qu'occasionnellement.

« Mais elle ne s'ouvrait, la mystérieuse porte, que pour laisser entrer avec les congrégations, les corps encore portés, selon le sexe, par les fantomatiques Pénitents noirs, si impressionnants sous le masque de leur cagoule, le clergé et les trois ou quatre amis de la famille qui composaient alors tout le cortège [note 1 : L'usage d'accompagner les corps, si répandu aujourd'hui, ne remonte pas à Draguignan au-delà du milieu du règne de Louis-Philippe. Dans mes souvenirs d'enfance, je retrouve parmi les obsèques les plus lointaines ayant une suite, celles du populaire abbé Paul (16 juillet 1844) ⁵. Cette suite était, ou me parut être, considérable]. »

F. Mireur a le mérite de préciser que l'on observe encore au début du XIX^e siècle à Draguignan, comme en d'autres villes et bourgs de Provence, mais non en tous, la différence des sexes dans le port des morts et peut-être doit-on comprendre que les corps sont portés soit par les membres des congrégations

5. Paul Jean-Baptiste Vital, prêtre, vicaire de la paroisse depuis 1824, mourut le 25 juin 1844, âgé de 48 ans (AD Var, État civil - décès 7 E 53-67). Raymond Poulle décrit ses funérailles : « au milieu d'une immense affluence. Modèle de toutes les vertus sacerdotales [...] une étonnante popularité [...] sa charité (sans bornes. [...] C'est un deuil universel. [...] le peuple tout entier s'était réuni autour de la tombe de son ami... » *Histoire de l'église paroissiale de Notre-Dame et Saint-Michel à Draguignan*. P. Garcin imp., 1865, p. 509.



Carré religieux. Côté Est.

Ancienne croix centrale du cimetière ? Plaque « *Abbé R. Boyer, Honneur et Reconnaissance. Ses amis arméniens* ».

Autre face : « *Père Mangue Emilé 1912* ». Autre face : stèle cubique, sciée... « *Hic jacet Johannes Baptistus Preire obiit 8 Junii 1834* » : AC 7 E 53/60 (1834-1838). Et : Paul Jean Baptiste Vital dcd 25 juin 1844, prêtre vicaire de la Paroisse, âgé de 48 ans. AC 7 E 53/67 (1842-1845). Etc.

(ordinairement féminines), soit par les pénitents (associations presque toujours masculines dans cette partie de la Provence). Le texte de F. Mireur est imprécis au sujet de l'accompagnement. Sous l'Ancien Régime, les « pompes funèbres baroques » accompagnent le mort depuis sa maison jusqu'à l'église où a lieu la cérémonie funèbre. Après la cérémonie, l'accompagnement du mort à son tombeau dans l'église ou bien l'accompagnement au cimetière était le fait d'un cortège réduit. Celui-ci semblerait subsister à Draguignan au cours des premières décennies du siècle. Progressivement, le cortège se reforme au sortir de l'église et accompagne jusqu'au cimetière le mort, assistant à l'inhumation. Mais F. Mireur semble dans le cas de l'abbé Paul évoquer une autre évolution : le passage de l'accompagnement codifié à l'accompagnement spontané, ce dernier étant devenu la règle au début du XX^e siècle lorsqu'il écrit ⁽²⁾. Le lieu et l'heure des obsèques sont alors en particulier précisés par le faire-part de décès publié dans la presse locale et chacun décide, en fonction de son statut, de ses rapports avec le mort ou de ce qu'il représente pour lui, s'il va participer au cortège et assister aux obsèques.

« J'allais oublier le fossoyeur et quel fossoyeur ! Une face avinée et sinistre, détachée de quelque bas-relief macabre et que nous aurait enviée l'auteur d'*Hamlet* pour sa funèbre exhibition. Une fois que de ses bras velus et sordides, il les avait étendus sur leur dernière couche, les habitants de ce séjour abandonné ne voyaient plus que lui, n'entendaient plus, en dehors des chants d'église, que ses coups de pioche menaçants pour leur repos. Jamais la visite d'un parent, d'un ami, sinon à la dérobée. Jamais un souvenir, la moindre couronne, une simple fleur des champs. Un voile de deuil mêlé d'épouvante s'étendait sur la triste demeure, vraiment hideuse d'aspect, et jusque sur le quartier voisin. Femmes et enfants l'évitaient le plus possible et lorsqu'on ne le pouvait, on passait en détournant les yeux. »

Les évêques des débuts du XIX^e siècle ont gagné temporairement en milieu urbain un long combat, mené par leurs prédécesseurs depuis le XVII^e siècle, afin que les cimetières soient « bien clos » et munis « de bonnes serrures », ainsi que le répètent les ordonnances des visites pastorales d'Ancien Régime. Mais cette rupture des rapports familiaux entre le cimetière et les vivants, qui n'hésitaient pas auparavant à traverser les cimetières urbains pour éviter un détour, voire à les soumettre à divers usages profanes, achève d'en faire des lieux répulsifs - ce sentiment est largement partagé dans la Provence des premières décennies du XIX^e siècle. F. Mireur exagère peut-être un peu son portrait du fossoyeur qui correspond au stéréotype de l'époque. Il est vrai que l'homme qui a rapport avec les morts était alors à l'écart de la vie sociale. On notera que Mireur écrivant au début du XX^e siècle évoque les morts inhumés au cimetière comme s'ils étaient dotés de perceptions. Ces métaphores sont alors courantes : à la fin de son texte, Mireur s'en justifiera, on le verra, en évoquant « notre pitié [...] pour la mémoire des disparus, qui nous donne par la toute-puissance de l'évocation, la bienfaisante illusion de leur présence. » Il indiquera cependant qu'il n'est pas dupe de cette « illusion ».



Portrait de l'abbé Paul. Gravure, coll. Société d'Études

« Il y avait bien, le jour et le lendemain de la Toussaint, la solennité religieuse sous les voûtes de la vieille église, le terrifiant Dies irae autour du grand catafalque noir ponctué de crânes blancs à l'imperturbable rictus ; puis, dans le silence de la nuit, les longues lamentations des cloches, évocatrices de spectres et de cliquetis d'ossements, qui glaçaient d'effroi nos imaginations enfantines et faisaient passer un nuage sur le front de l'aïeule [note 2 : « Cette sonnerie des glas, qui avait lieu de 8 à 9 heures le soir de la Toussaint, fut supprimée après 1870 à la demande de la municipalité Anglès⁶, si je ne me trompe]. Mais ce n'était jamais fête là-bas pour les délaissés ».

Cette sonnerie est bien attestée par ailleurs en Provence. En revanche, on notera l'absence de mention d'une procession au cimetière le 2 novembre, trait qui, il est vrai, n'est guère signalé à la même époque qu'en Haute-Provence où les cimetières sont encore à proximité de l'église et de l'habitat.

Viabilisation du cimetière et création des concessions.

« Tout cela devait complètement et heureusement se modifier, vers le milieu du siècle dernier, sous l'influence d'idées nouvelles auxquelles ne fut point étranger le mouvement si fécond du Romantisme. Une innovation locale, répondant à un besoin insoupçonné jusque-là, fut absolument décisive, le vœux parler de la création de concessions particulières inaugurées avec l'agrandissement de 1846. Leur rapide et même envahissant accroissement s'est chargé d'en démontrer l'opportunité. »

Le conseil municipal avait voté dans sa délibération du 23 août 1842 le principe de l'agrandissement qui fut réalisé en 1846 après expropriation des terrains à cause des oppositions suscitées par le voisinage⁷. Le devis estimatif des travaux à exécuter confirme la description que Mireur donne de l'enclos⁸. La superficie susceptible de recevoir des inhumations est estimée à « environ 3000 m² déduction faite de la plantation [de cyprès] qui longe les murs de clôture, du hangar et d'un assez grand nombre de pierres tumulaires qui ont été disposées d'une manière peu régulière ». Tel calcul de la surface libre suggère que le cimetière n'est pas viabilisé. Ces « signes distinctifs » sont apparus dans les cimetières parisiens à la fin de l'Ancien Régime, à la suite de l'interdiction d'enterrer dans les églises, et se sont imposés après la Révolution au Père-Lachaise dès son ouverture. Leur modèle a pu être éventuellement relayé par les cimetières de Marseille et peut-être de Toulon. Mais Draguignan étant préfecture, il a pu être aussi directement implanté par des Dracénois ayant séjourné dans la capitale. Au reste, dans ces années 1840, des recueils gravés des principaux tombeaux des cimetières parisiens ont été publiés et les tailleurs de pierre locaux peuvent s'en inspirer.

L'extension de l'enclos est l'occasion de distinguer

espace d'inhumation et de circulation et d'adopter un tarif de concessions. Le devis estimatif précise

« Le nouveau cimetière et la partie restante de l'ancien se composeront de quatre grands carrés destinés aux fosses communes et d'un cinquième espace situé du côté de la propriété Cauvin, également destiné aux fosses communes. La croix occupera le centre. Dans cet endroit sera établi un rond-point formé par un entourage de tombeaux [...]. Les terrains vendables pour concessions seront établis contre les murs de clôture ; il sera cependant placé des tombeaux isolés autour de la croix et aux extrémités des quatre grands carrés. Il sera établi dans toute la longueur du cimetière et dans le centre et aux deux bouts, deux chemins de 3 mètres de largeur et de chaque côté des chemins de 2 mètres y compris l'espace destiné à la plantation d'arbres. »

Enfin, dans un angle de l'enclos est établi un « cimetière des protestants », isolé de celui des catholiques, avec une entrée particulière ouvrant sur le chemin de Bagnols, conformément à l'article 15 du décret de prairial an XII, qui prévoyait que « dans les communes où l'on professe plusieurs cultes, chaque culte doit avoir un lieu d'inhumation particulier. » Il est aujourd'hui totalement intégré à la partie ancienne du cimetière, la loi du 14 novembre 1881 ayant laïcisé les cimetières en abrogeant l'article 15 du décret de prairial. Les murs séparant les concessions furent alors ordinairement supprimés, sauf dans des zones où les affrontements religieux avaient été vifs (Luberon, Cévennes par exemple).

Dès 1818, le conseil municipal de Marseille, confronté à la multiplication des « signes indicatifs » qui tendaient à marquer des emplacements réservés, avait établi un tarif d'achat de concessions pour empêcher cette appropriation *de facto* de portions de la terre des morts. Une génération plus tard, les édiles de Draguignan vont faire de même. Le 4 octobre 1845, le conseil municipal « considérant que depuis plusieurs années, et à l'exemple des grandes villes, les habitants de Draguignan se font un devoir de placer des pierres tumulaires et même d'élever des monuments (sic) funèbres sur les fosses de leurs parents et amis », affirme que la réduction de la surface consacrée aux inhumations qui en résulte est la cause de l'agrandissement et il décide en conséquence « que sans contrarier l'usage adopté par la piété des familles et sans porter atteinte à un sentiment public digne de respect, il importe aujourd'hui à la commune de rentrer dans les sacrifices qu'elle s'est imposés et qu'elle ne saurait y parvenir qu'au moyen de concessions de terrain particulières faites à prix d'argent. » Il vote un tarif de concessions perpétuelles, trentenaires et temporaires (ces dernières pour une durée de 15 ans). Ces trois catégories avaient été définies peu auparavant par l'ordonnance du 6 décembre 1843. La transformation en concessions des emplacements portant des « pierres tumulaires » ou des « monuments funèbres » sera possible, à un tarif préférentiel. Le préfet suspend son approbation à une augmentation du tarif des concessions perpétuelles, qu'il juge trop peu élevé, afin de « prévenir le trop prompt envahissement des cimetières. » Par sa délibération du 7 novembre 1845, le conseil porte le

6. Félix Eugène Anglès (1838-1897), avocat. Maire de Draguignan (1870), Conseiller général (1871) et sénateur (1891). Il était franc-maçon et politiquement apparenté radical.

7. Après trois extensions successives, le cimetière actuel a atteint une surface de 29 610 m².

8. Les pièces d'archives qui vont être citées sont dans le dossier préfectoral du cimetière, AD Var, 2 O 50 art. 17.

prix du mètre carré des concessions perpétuelles de 60 f à 100 f. Comme en d'autres villes, le conseil va s'efforcer de composer le paysage du cimetière en réservant les parties les plus en vue de l'enclos aux concessions les plus vastes, susceptibles de recevoir d'importants tombeaux :

« Les concessions qui seront faites dans les carrés longeant le chemin qui sera transversal ne pourront être moindres de 9 mètres carrés et celles qui seront faites sur les carrés contigus au grand chemin partant de la porte d'entrée et sur les carrés voisins de la croix ne pourront être moindres de 16 mètres carrés. »⁹

F. Mireur ne se borne pas à relater cette métamorphose du cimetière, il livre aussi dans un excursus et une longue note ses réflexions personnelles sur ce point et elles sont pleines d'intérêt. Mireur apporte d'abord un début de réponse à une objection qui a été formulée par diverses familles de pensée au cours du XIX^e siècle : la concession introduit l'inégalité dans le devenir des restes des morts. Il y reviendra à nouveau ensuite.

« La sépulture privée, distincte de ce qu'on est convenu d'appeler le commun des martyrs¹⁰, peut avoir un faux air de privilège et nous choquer parfois comme une dernière et assez vaine protestation contre l'égalité dans le néant. On ne saurait disconvenir cependant qu'elle satisfait une de nos aspirations les plus intimes et les plus respectables et est une grande source de consolation. La promiscuité anonyme des cendres dans la fosse commune sera-t-elle jamais capable de nous émouvoir autant que cette simple pierre dans le coin familial où nous avons la certitude qu'ils¹¹ reposent et l'espérance de reposer à côté d'eux ? »

Plus originale et fort personnelle est la solution qu'il préconise (en vain) contre l'abandon des monuments établis sur des concessions, qui sont envahies par la végétation et tombent en ruines. Ce problème s'était tôt posé au Père-Lachaise, où l'on doit abattre des mausolées devenus dangereux dès le milieu du XIX^e siècle. Au début du XX^e siècle, il est devenu général dans les cimetières urbains. F. Mireur, qui était sans postérité, pouvait lui être particulièrement sensible.

Note 3 : « La concession particulière a, il est vrai, son très grave et presque inévitable inconvénient : l'abandon fatal et combien affligeant à plus ou moins brève échéance. Quelle profonde tristesse n'inspirent pas toutes ces pauvres tombes délaissées, envahies par les pariétaires¹² et qui implorent vainement depuis des années et des années une restauration nécessaire, ou même une simple mesure de propreté ! Qui y repose et quelles sont les

familles de ces oubliés, si elles existent encore ? Le temps edax rerum¹³, a tout effacé, noms, dates et jusqu'à la tradition.

Dans l'organisation de ce culte, qui est malheureusement tout d'élan, il y a une grave lacune et je m'étonne qu'on n'ait pas encore cherché à la combler. Le vent n'est guère en ce moment aux nouvelles fondations. Pourtant une œuvre qui se consacrerait au soin des tombes répondrait à un besoin qui va toujours croissant avec le développement progressif de celles-ci et l'instabilité de nos éphémères foyers. Qui veut la fin veut les moyens. Combien ne sont-ils pas préoccupés de l'avenir de ce monument coûteux ou de cette simple stèle entretenus avec amour, constamment fleuris et parés comme un autel ? Quel soulagement, en disparaissant, de léguer à l'aide d'une légère dotation, le pieux souci confié à des mains sûres ? »

Un lieu ouvert au public, chargé de monuments et de souvenirs.



« Famille Barthélemy Caussemille - Famille Dor ». Belle chapelle néogothique, appareillée et sculptée, peut-être sur une concession de 1853.

9. Cependant, par sa délibération du 23 novembre 1886, le conseil municipal, constatant que les emplacements de 9 mètres carrés « sont très peu employés », sans doute à cause de leur coût, décide d'affecter le terrain de 9 d'entre eux à des concessions temporaires.

10. Le sens de cette incise est incertain. Le texte original de 1909 et sa reprise posthume dans *Les Rues de Draguignan* portent bien cette étrange expression de « commun des martyrs » qui n'a guère qu'un sens liturgique. Il est loisible de se demander s'il ne s'agit pas plutôt d'un lapsus pour « le commun des mortels » ?

11. C'est l'auteur qui souligne.

12. La pariétaire : *parietera officinalis*, en provençal *espargoulo*, la populaire camberoussette, est une plante nitrophile aimant les vieux murs (NDLR).

13. Citation franco-latine de « *Tempus edax rerum* » (le temps détruit toute chose), Ovide, *Métamorphoses*, chap. XV, vers 234.



« Famille Audibert. Ici repose Audibert-Guisol Jeanne... »
Statue de pleureuse tenant une couronne d'immortelles appuyée sur un tronc de colonne. Absence de signes religieux (sauf sur les plaques ultérieures).

F. Mireur souligne avec force les conséquences de l'établissement des concessions. Nous nuancerons un peu ce lien de causalité : c'est vraisemblablement la diffusion préalable des « signes distinctifs » qui a conduit la municipalité dracénoise à moderniser son cimetière.

« Le jour où nombre de familles eurent leur tombe, la nécessité de l'entretenir, le désir naturel de l'orner, celui plus impérieux de la revoir de temps en temps, triomphèrent peu à peu de l'indifférence, des préjugés et même des répulsions du passé. La réconciliation se fit entre la cité des vivants et celle des défunts. Des attaches de jour en jour plus nombreuses, plus chères, nous lièrent à celle-ci. Édiles ou simples particuliers, chacun s'appliqua sans cesse à l'embellir tout ainsi que l'autre, à laquelle elle n'eut bientôt plus rien à envier, comme tenue et décoration. On y circulait maintenant à l'aise dans des allées moins étriquées, ombragées de cyprès alternant avec des tilleuls ; elle était découpée en massifs symétriques, j'allais dire en quartiers, bordés de part

et d'autre d'édicules se multipliant indéfiniment, chaque fois plus élégants, quelques-uns artistiques, d'autres presque fastueux. Les jours d'enterrement, la suite que l'usage groupait de plus en plus compacte derrière les cercueils franchissait sans hésitation le seuil autrefois réprouvé et se répandait dans l'enceinte, chacun y cherchant les siens et certain de les retrouver à leur place respectée. Le culte des tombeaux était définitivement né chez nous et tendait à se répandre chaque jour davantage dans toutes les classes. »

Un des grands mérites de cet excellent historien est de lier étroitement l'embellissement de la cité des morts à celui de la cité des vivants : leurs aménagements récents les ont dotées de voies de circulation rectilignes plantées d'arbres, qui définissent dans les deux cas des îlots voués au lotissement le long de ces artères. Ce sont en fait des concessions perpétuelles qui sont très majoritairement vendues pendant les décennies qui suivent leur création. Sur les 50 emplacements concédés entre 1864 et 1869 dont les archives départementales procurent les caractéristiques¹⁰⁾, 7 le sont pour 30 ans et les autres à perpétuité. Leurs titulaires peuvent y établir des monuments pérennes et la partie la plus ancienne du cimetière actuel se caractérise par la variété et parfois l'importance des tombeaux de la seconde moitié du XIX^e siècle et des premières décennies du suivant, période que M. Vovelle a définie comme « l'âge d'or » des cimetières provençaux¹¹⁾.



Tombe « À la mémoire du docteur Alexandre Florentin Bouyer, maire, conseiller général, chevalier de la Légion d'Honneur ; la ville de Draguignan ». Plus bas : « Claire Brunet Bouyer ». A. F. Bouyer était le protecteur de Frédéric Mireur. Conforme au projet daté de 1864, qui figure dans AD Var 2 O 50-17, signé A. Guérin.

L'inscription a été refaite sur une plaque rapportée.

Parallèlement, l'usage de reformer le cortège au sortir de l'église pour accompagner le corps jusqu'au cimetière et assister à son inhumation s'est imposé. D'autant qu'a été mis au point un rite nouveau, l'adieu au défunt sous forme d'un bref éloge, prononcé devant son cercueil par son supérieur hiérarchique, son patron ou un de ses pairs, immédiatement avant sa mise en terre ou dans le caveau. Frédéric Mireur ne le signale pas. Il le réprovoque sans doute car interdita par son testament que tout discours soit prononcé au cours de ses obsèques « sous quelque forme que ce soit »¹⁴. F. Mireur souligne en revanche une limite de la modernisation du cimetière de Draguignan : les enterrements sont l'occasion pour les membres de l'assistance d'avoir accès au tombeau des leurs, dans un cimetière qui n'est pas autrement ouvert au visiteur, hormis peut-être au moment de la Toussaint. Le devis estimatif de 1846 avait certes prévu à l'entrée du cimetière « les bâtimens destinés à une chapelle, un hangar pour les cortèges et un logement pour un concierge », mais l'exécution de cette partie du devis avait été ajournée.

Comment le cimetière devient-il un lieu public ? Le fait que va narrer Mireur est, comme il l'observe lui-même, un exemple de ceux que les archives n'enregistrent guère et le passage qui va suivre constitue un des éléments les plus précieux de ce texte. Il en fut un témoin privilégié en tant que secrétaire général de la municipalité du Dr Alexandre Bouyer¹⁴.

« Toutefois pour en permettre la libre manifestation [du culte des tombeaux], une dernière amélioration restait à accomplir : l'ouverture permanente du cimetière pendant le jour. Elle fut réalisée en décembre 1863, sous l'administration Bouyer, par l'institution d'un concierge, sur les démarches réitérées d'un homme de bien. Qu'on me permette d'évoquer ici une des figures les plus sympathiquement honorées de notre bourgeoisie du second Empire, en même temps que le souvenir d'une particularité, oubliée aujourd'hui ou ignorée, que l'on chercherait vainement dans les documents administratifs si souvent incomplets.

Jean Caussemille (1811-1876), de souriante et vertueuse mémoire¹⁹, avait obtenu de la municipalité l'autorisation d'aller librement au cimetière, dont une clé lui avait été confiée, pour s'agenouiller sur la tombe d'une épouse tendrement aimée (fig. 8). Ce privilège, qu'il lui était difficile de dérober aux témoins de son pèlerinage quotidien, fit-il des envieux, et l'excellent homme, dans son irrésistible sympathie pour de communes infortunes, n'eut-il pas à le partager souvent avec des solliciteurs ? Toujours est-il que c'est peut-être à la contagion de son premier exemple et sûrement à sa généreuse intervention qu'est due une des mesures qui indirectement ont le plus contribué à populariser chez nous la visite des morts ».

La visite fréquente, voire quotidienne, du tombeau d'une « épouse tendrement aimée » est signalée dès le début du XIX^e siècle par divers auteurs dans le cas des cimetières parisiens, avec son équivalent féminin, la veuve en deuil, qui va d'ailleurs donner un nouvel essor à une figure de la sculpture funéraire, la pleureuse. Le fait est jugé par les contemporains édifiant à double



« Paul Duval » et « Famille Chaix ». Exemple des chapelles de la fin du XIX^e siècle que F. Mireur jugeait « renaissance ».

titre : il est preuve de la diffusion en milieu bourgeois du mariage d'inclination ou du moins de l'amour réciproque que se vouent les membres d'un couple.



« Joseph Parian et Rigaud ». F. Mireur rapproche fort pertinemment cette chapelle de celle du duc de Morny au Père-Lachaise : elle reprend le dessin de sa façade en remplaçant le grand bas-relief des armes du duc par une couronne d'immortelles.

14. Alexandre Florentin Bouyer, médecin, maire de Draguignan par décret impérial (1853-1865), conseiller d'arrondissement, Conseiller général, protecteur de F. Mireur qui lui consacre une élogieuse biographie, comme introducteur de la modernité en ville, dans *Les Rues...*, œuvre cit., t. III, p. 156-163.



Entrée actuelle du cimetière de Draguignan. Photo P.J.G. 2014

Il manifeste aussi ce nouveau régime funéraire qui se met en place au XIX^e siècle. L'emplacement exact où est enterré un mort, précisé par un tombeau, devient lieu de pèlerinage pour les siens. Enfin, le témoignage de F. Mireur n'indique pas que J. Caussemille va au cimetière pour déposer des fleurs sur le tombeau de son épouse mais pour y prier (il s'agenouille). Or cette prière peut être chez les catholiques du XIX^e siècle à double sens, si l'on en juge par les épitaphes. Elle peut être en faveur de la morte, qui est en purgatoire ; elle peut être aussi une demande d'intercession à la morte, qui est au ciel, en faveur de son mari et des



« Jean Missimilly » : c'est, sans doute, « ce magnifique sarcophage en granit qui simule à s'y méprendre le tombeau de Napoléon I^{er} », mentionné par F. Mireur. Noter, en médaillon, une photographie du défunt.



« Famille Meiffret », « Meiffret Jean-Marie 1889, 47 ans... », « Meiffret Jean, 1922, 83 ans, tailleur de pierres ». Sur la stèle, bas-relief des outils, représentés avec précision : équerre, herminette, masse et ciseaux... Un des rares bustes du cimetière.

siens. Il n'est pas indifférent d'observer que celui qui fait reconnaître par la municipalité un droit à la visite volontariste et non occasionnelle aux tombeaux est un membre d'une famille de notables dracénois et aussi d'industriels marseillais. À Marseille, depuis une génération le libre accès aux tombeaux existe déjà, et le principal cimetière est doté d'horaires d'ouverture.



« Rebol Joseph » : côté avec profil en médaillon et côté avec décor d'instruments de musique.



« Claude Gay, membre de l'Institut Académie de Sciences C. Citoyen du Chili, Commandeur de l'ordre de la Rose du Brésil, ... 1800-1873 »
 Une des gloires de Draguignan au XIX^e siècle, explorateur et naturaliste en Amérique du Sud. Une des « colonnes » signalées par F. Mireur.



« Rebol Joseph » : côté avec décor d'instruments : équerre, compas, scie, rabot, maillet, etc.



« Astier Etienne, avocat 1902-1924, Astier Alexandre, vice-président du Conseil de préfecture, C.H 1864-1931 », etc.
 Tombeau pyramide.



« Famille Inguibert. Il fut bon et juste pour tous. Buste de Maurice Inguibert 1836-1906 ». Conseiller général de Callas, adjoint au maire de Draguignan, juge au tribunal de Commerce. Politiquement radical et Clemenciste. Un tombeau pourtant fortement christianisé par la croix sommitale et l'inscription qui sollicite du passant la récitation d'un « de profundis ».



« Tombeau de la famille de Raimondis Canaux ». Vieille famille aristocratique dragénoise. Ce monument très simple surmonté d'une fine urne cinéraire et sans signes religieux pourrait être un des premiers du cimetière.



« Familles de Prier Lagarde et Laugier », « Pierre-Louis de Prier-Lagarde 1814-1880 ». Vieille famille aristocratique dragénoise. Président du conseil de fabrique paroissial. Type du tombeau néo-médiéval de la fin du XIX^e siècle.

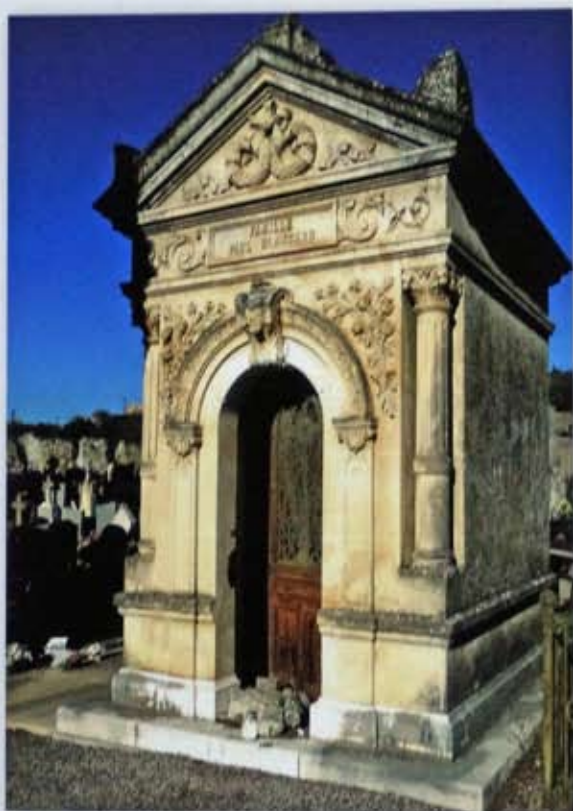
« Aujourd'hui la révolution est faite dans les idées et dans les mœurs. Il ne subsiste plus rien de l'ancien état de choses corrélatif d'un état d'âme dont ma génération aura été un des derniers témoins et qui ne sera pas un des moindres étonnements des neveux. L'enclos lointain s'est rapproché, trop peut-être, des habitations. Autrefois inexorablement fermé, il est maintenant ouvert tous les jours et visité sans cesse. Les chars eux-mêmes y pénètrent librement, grâce à la transformation de l'ancienne porte en une monumentale entrée, il y a environ dix-huit ans ».

Cette transformation, révélatrice du changement de transport des corps, avec l'abandon du brancard et l'adoption du corbillard à chevaux, se fit à l'occasion de l'agrandissement de 1890-1891. Son principe avait été adopté dès le 16 novembre 1885 mais les travaux n'avaient pas été réalisés à cause de « l'insuffisance des ressources municipales », bien qu'il s'agisse d'« une amélioration depuis longtemps réclamée ». Le conseil municipal approuva, le 13 février 1893, les plans dressés par François Gensollen, architecte de la ville ; ils prévoyaient, outre l'actuelle porte monumentale en hémicycle, la loge du concierge, un dépôt de couronnes et un abri couvert.

« Sa désolation intérieure s'est changée en une luxuriante végétation de pierres et de marbres, sculptés en colonnes ou trophées, en statues, en sarcophages, en chapelles ogivales ou Renaissance, délicatement fouillés les uns et les autres, imitation parfois des bons modèles. Ne dirait-on pas notamment le fronton

moyennâgeux de la chapelle mortuaire du duc de Morny¹⁵, vis-à-vis de ce magnifique sarcophage en granit (fig. 14) qui simule à s'y méprendre le tombeau de Napoléon I^{er} ? Une forêt de croix et de tombes émerge d'un parterre de fleurs soigneusement entretenu. Par la multitude d'inscriptions commémoratives qui sollicitent le regard, la solitude s'est animée et repeuplée en quelque sorte du tout-Draguignan de notre jeunesse et de notre âge mûr. Nous y coudoyons nos parents, nos amis, nos connaissances d'autrefois ; à tout instant réapparaissent, illuminées d'un éclair de la mémoire, des physionomies anciennes, un peu estompées déjà dans l'ombre du lointain, et ces rencontres subites, imprévues, au détour d'une allée, ne vont pas sans un saisissement qui a son charme mélancolique et pénétrant. »

F. Mireur résume en un paragraphe la « révolution » (c'est son terme) des cimetières au XIX^e siècle, qui



« Famille Paul Blancard ».

Fragments sculptés tombés au sol. Exemple des tombeaux abandonnés qui inquiétaient Mireur.

est manifeste à Draguignan. On a déjà souligné la diffusion de modèles très variés de tombeaux et en particulier la reprise, sur un mode souvent simplifié, des formules mises au point pour de grands (ou riches) personnages par des architectes de renom et

15. Œuvre de Viollet-le-Duc, érigée au Père-Lachaise (54^e division). Ce monument n'est pas néogothique ou néoroman mais relève plutôt de l'éclectisme du second Empire et des débuts de la III^e République. F. Mireur pourrait faire allusion au grand bas-relief des armes de Morny, encadré par deux licornes, qui surmonte la porte. Morny, demi-frère du prince Louis Napoléon, fut la cheville ouvrière du coup d'État du 2 décembre 1851.

des sculpteurs reconnus. C'est le caractère encore artisanal de la marbrerie, susceptible de fournir de multiples variantes de détail des principaux types de tombeaux, qui fait des cimetières urbains de ce temps des espaces sans équivalent par la densité et la diversité des styles, des signes religieux, des symboles, allégories et effigies sculptés. Mireur suggère aussi la « forêt de croix et de tombes » des fosses communes, également couvertes au début du XX^e siècle d'une multitude de croix, de petites stèles, de couronnes d'immortelles séchées ou de perles. Le cimetière est également devenu un jardin fleuri par l'action complémentaire de la municipalité et des détenteurs de tombeaux.

Enfin, près de trois générations d'épithames font du cimetière un lieu de mémoire, susceptible de plusieurs niveaux de lecture. Pour les visiteurs de passage, certains tombeaux énumèrent les titres d'hommes illustres que la ville a vu naître ou qui y ont vécu en un temps où l'on se recueille avec prédilection au lieu où ils reposent – ainsi « membre de l'Institut, Académie des Sciences », sur le tombeau de Claude Gay, mort en 1873¹⁰⁹. Pour les habitants de la ville, le cimetière est devenu le grand mémorial des individus obscurs ou notoires, qu'ils ont pu côtoyer, son parcours suscite une multitude de souvenirs, au fur et à mesure qu'ils lisent les épithames. Ajoutons que pour qui s'établit dans la ville, le cimetière est devenu le révélateur de la composition de la société locale : il indique d'emblée les principales familles dirigeantes ou notables. Il révèle aussi les pertes qu'ont dû affronter les représentants des divers corps de fonctionnaires en poste dans ce chef-lieu départemental. Ces morts prématurés d'épouses ou d'enfants ne sont nullement négligeables à connaître pour qui vient d'y être nommé.



« Famille Delassanti », Delassanti Jean, architecte, 1862. Signé « M J » (voir N^o 13). La concession serait de 1877.



« Famille H Portal ». Belle chapelle de notable signée
« H P. Meiffret ».

Une « religion nouvelle ».

Frédéric Mireur a conduit son récit jusqu'au temps où il le rédige, présenté comme l'aboutissement de cette évolution qu'il a décrite. Il tient à revenir sur les réserves que le cimetière contemporain a pu faire naître, qui sont essentiellement issues de la gauche libre-penseuse prônant la philanthropie au lieu de la charité et adepte de la crémation – encore qu'il y ait tout au long du siècle une critique catholique plus discrète et diffuse de ce que F. Mireur appelle significativement une « religion nouvelle », qui est hostile à l'ostentation des tombeaux, dont le coût aurait pu être consacré à des œuvres charitables, bénéfiques de surcroît au salut des défunts, et qui identifie pertinemment dans les couronnes de fleurs une réminiscence « païenne ». F. Mireur va proposer des réponses personnelles¹⁶.

« Hier, c'était le grand jour de l'annuel anniversaire et, en son honneur, les corbeilles de nos jardins se sont dépouillées de leur floraison automnale, et toute la population est venue les¹⁷ revoir en leur cadre enguirlandé et embaumé, se recueillir auprès d'eux, revivre quelques instants à leur contact les joies et les espérances

16. Il n'est pas impossible que pareille critique de ces dépenses somptuaires ait été faite devant F. Mireur par son ami Edmond Poupé, « libre-penseur obstiné » selon le témoignage de M^e Giraud-Fabre, « Le Draguignan de F. Mireur », *Bulletin de la Société d'Etudes*... NS, t. XV, 1970, p. 157-167 (mention à la p. 158). Le même auteur rappelle que F. Mireur était agnostique.

17. C'est-à-dire les morts. C'est l'auteur qui souligne à nouveau par cette différence typographique.

perdus. Chaque année plus grand est l'empressement de la foule, plus abondante la profusion des gerbes, plus pittoresque, plus variée, plus luxueuse, la parure de leur dernière demeure

Que la douleur qui s'étale ne soit pas nécessairement la plus profonde : que ces démonstrations voyantes n'aient parfois des regrets que l'apparence, que l'exagération qui choque toujours le bon goût détonne encore davantage en ce lieu où personne, dit l'adage, n'a plus droit qu'à la vérité ! qu'importe ?

Libre aussi au philanthrope de rêver et à l'économiste de supputer de combien d'établissements utiles, d'œuvres fécondes, de fondations de charité ou d'assistance on aurait pu doter notre ville rien qu'avec la moitié des sommes stérilisées dans ces pieuses superfluités architecturales dont les plus résistantes dureront ce que durent aujourd'hui nos familles nomades. Elles s'effondreront (fig. 23) même d'autant plus vite qu'elles auront été plus prétentieusement monumentales - car l'humble pierre



« Famille Pierre Barbier ». Tombeau inspiré du baldaquin, une des formes mises au point dans les premières décennies du XIX^e siècle dans les cimetières parisiens, diffusée par les recueils de modèles gravés.

subsistera encore longtemps après que l'orgueilleuse chapelle voisine ne sera plus qu'un monceau de ruines. Que de misères soulagées, que de joies procurées aux malheureux, quel nombre de lits ajouté à celui de nos hôpitaux et de nos asiles ! Pense-t-on que cette façon d'honorer de vénérées mémoires eût paru moins digne d'elles et qu'elles en eussent été moins bénies par les déshérités ?

Pourtant, malgré certaines apothéoses discutables, malgré ses affectations ou ses superstitions, il faut bien reconnaître ce qu'a d'élevé et d'apaisant cette religion nouvelle qui n'est qu'un retour à celle des aïeux, enfermée autrefois dans l'enceinte de leurs nécropoles sacrées. La très sage interdiction des inhumations à l'intérieur des églises avait brusquement interrompu des pratiques séculaires. La banale et brutale égalité de la fosse commune qui leur avait succédé semblait ne plus permettre les distinctions et les hommages particuliers. En certaines communes, la révolution était allée jusqu'à faire démolir les tombes¹⁸. Les législateurs ne perdent-ils pas souvent leur temps à chasser le naturel ? Le piquant est qu'il est revenu d'abord par le courant des grands



« Ici repose Martel Amédée (sic) ... 1889.
Il fut bon père et bon mari. Priez pour lui ».

Tombeau modeste avec croix et entourage de fonte.
À noter les volutes en fer forgé, destinées à porter des couronnes d'immortelles, abritées par un auvent.

centres, centres d'incroyance et de plaisir, de matérialisme avéré éternellement joyeux, et, chose non moins bizarre, à la plus positive des époques. L'imitation a gagné progressivement les villes de second, troisième et quatrième ordre. Il suffit de sortir de chez soi pour constater qu'elle règne maintenant partout, maçonnant et sculptant aussi, jusque dans les humbles cimetières des campagnes les plus reculées. La lumière nous est encore une fois venue du nord. C'est Paris, la ville profondément sceptique, incorrigiblement gouailleuse, qui nous a appris à nous incliner, recueillis, devant le troublant inconnu, à saluer le cercueil anonyme qui traversait jadis les foules froidement indifférentes,

18. F. Mireur renvoie ici à l'ouvrage du Dr Louis Barthélemy, *Histoire d'Aubagne, chef-lieu de baronnie, depuis son origine jusqu'en 1789*, Marseille, imp. de Barlatier et Barthelet, 1889, 2 vol., t. I, p. 492. Il fait allusion à la déclaration royale de 1776 qui interdit quasiment l'inhumation dans les églises, puis aux inhumations égalitaires et sans cortège de la Révolution, entre 1793 et les premières années du XIX^e siècle.

se découvrant sur son passage par respect pour les emblèmes sacrés beaucoup plus qu'en son honneur. C'est lui qui a inspiré à nos architectes (fig. 24) le style de nos petits temples funéraires (fig. 25 et 26), à nos jardiniers fleuristes la culture de la plante ornementale. N'est-ce pas encore lui qui, le premier, a demandé à notre soleil ses plus riches fleurs et les immortelles dorées, symbole de la pérennité de nos regrets et de nos espérances ? »

On pourrait juger discutable de considérer cette « religion nouvelle » comme un « retour » aux attitudes anciennes à l'égard des morts, tant les novations sont nombreuses. Ces quelques lignes de F. Mireur reprennent en fait l'idée reçue de son temps d'un culte du souvenir des morts pluriséculaire et « naturel », momentanément perturbé par l'interdiction d'inhumer dans les églises et la Révolution, qui prend à nouveau son essor dans les cimetières du XIX^e siècle sous des formes renouvelées. On soulignera en revanche que Mireur attribue avec pertinence des origines parisiennes à ces pratiques rituelles et architecturales qu'il a vu s'établir à Draguignan, puis plus récemment dans le monde rural. Il critique leurs excès somptuaires, leur « superfluité », et non leur principe et il souligne qu'elles ont eu des retombées économiques directes dans la région varoise, avec le développement des expéditions florales d'Ollioules et surtout, après la crise du choléra, la culture à Sanary et Bandol de l'immortelle du Var (fig. 27), son séchage et l'élaboration de couronnes à destination de Paris et d'une large partie de la France.

Progrès des cimetières et « progrès de la civilisation ».

Trait particulièrement remarquable, F. Mireur replace, dans les paragraphes suivants en conclusion de son exposé, ce culte des morts qui s'exprime à travers les tombeaux dans un « progrès général » d'un aspect essentiel de ce que des historiens actuels appellent le processus de la « civilisation des mœurs » : il souligne avec une grande pertinence qu'émotions et affects varient à travers l'histoire, même s'il distingue mal l'intensité de leur ressenti et leur expression publique.

« Marques purement extérieures, ou bien caprice passager de la mode, accès de cette fièvre de luxe, d'ostentation, de dépense qui nous dévore, poussée de gloriole audacieusement déguisée sous le plus respectable des prétextes, non ! Il y a mieux que cela dans l'ardeur de notre dévotion actuelle. Elle a ses racines au plus profond de nous-mêmes, dans le développement de nos sentiments affectifs, devenus plus susceptibles, plus témoignants, grâce à l'adoucissement général des caractères.

Nous n'avons certes pas la prétention d'être plus dévoués, plus cordiaux, meilleurs que nos pères. Et cependant !... On ne saurait disconvenir qu'en perdant certaines de leurs vertus stoïques nous n'ayons un peu perdu de leur rudesse, de leur impassibilité devant les coups parfois si accablants du destin. Il y a un demi-siècle, l'autorité paternelle chez les vieilles familles aurait considéré comme une dérogeance à sa dignité de porter le deuil d'un enfant désespérément pleuré. Est-il certain que le souvenir d'une sévérité parfois excessive dans l'exercice de cette autorité ne se soit jamais mêlé, pour en adoucir l'amertume, aux larmes de l'amour filial ? Notre pitié autrement attendrie pour la

mémoire des disparus, qui nous donne par la toute-puissance de l'évocation, la bienfaisante illusion de leur présence, n'est que la suite, l'effet réflexe de la vivacité de nos affections d'ici-bas. Or, il est indubitable que celles-ci doivent participer, et la douleur de leur perte encore davantage, de l'accroissement de notre sensibilité par l'affinement incessant de notre organisme, l'acuité toujours plus grande, semble-t-il, de la faculté d'aimer et dès lors de souffrir.

Des mâles et parfois héroïques énergies des aïeux qui n'allaient pas sans un certain degré d'anesthésie des fibres les plus délicates de notre être, nous sommes devenus incapables, peut-être parce qu'elles sont devenues moins nécessaires. En revanche, nos cœurs sont accessibles à plus d'émotion, de pitié, de générosité et c'est là l'indice d'une amélioration morale incontestable qui est pour nous consoler un peu de tant d'affligeantes décadences, pour nous reconforter et relever nos espoirs.

Bien davantage encore que par les éblouissantes merveilles de nos découvertes s'affirme dans la transformation, l'embellissement, la fréquentation familière de nos champs élyséens, le progrès de la civilisation vers son but idéal : l'épanouissement complet des sentiments d'humanité. Qu'est-ce en effet que cette sollicitude si attentive à l'égard d'êtres inanimés, ce soin religieux, puéril s'il n'était touchant, que nous mettons à entretenir et à visiter obstinément des demeures obstinément vides, sinon la persistance à travers le mystère de l'au-delà de ces sentiments qui survivent à la destruction de l'objet aimé ?

Il n'est si profondément remué par le spectacle de la mort, si respectueux des victimes même inconnues qu'elle a touchées de son aile, l'homme moderne, que parce que plus compatissant à toutes les misères, qui se résument et se résolvent dans la commune misère suprême, inéluctable ».

En prenant pour exemple l'attitude à l'égard de la mort infantine, F. Mireur souligne une des mutations les plus nettes dont il a pu être témoin. Elle est le reflet de l'évolution des attitudes collectives et familiales à l'égard de l'enfant, qui sera explorée bien après sa mort par Philippe Ariès et d'autres chercheurs, en particulier par Paul Yonnet⁽¹¹⁾. Elle traduit aussi l'affaiblissement de l'emprise dans la vie sociale de l'Église, qui avait pour doctrine qu'il ne convenait pas de porter le deuil d'un enfant : étant lavé du péché originel par le baptême et n'ayant pu sciemment pécher, puisqu'il était mort avant sept ans révolus, soit l'âge de raison, son âme était en paradis, ce qui était le plus enviable des sorts. En homme de son temps, F. Mireur observe une évolution des affects de chacun, surtout aussi de leur expression publique, qu'il interprète comme un progrès collectif du « sentiment d'humanité » et en particulier de la capacité à ressentir de la compassion devant un nombre croissant d'êtres et de situations. Il a le grand mérite d'expliquer cette « religion nouvelle » par « la vivacité de nos affections » à l'égard des morts, soit le renforcement dans la famille contemporaine des liens affectifs intrafamiliaux, « ces sentiments qui survivent à la destruction de l'objet aimé »⁽¹²⁾. S'il approuve globalement cette « amélioration morale incontestable », il n'en dénonce pas moins « ses affectations ou ses superstitions ». Et avant tout la principale, « la bienfaisante illusion de leur présence » que procurent les tombeaux et que la littérature du temps tend à présenter de façon ambiguë comme la fiction d'une forme de présence larvaire des morts dans leurs caveaux⁽¹³⁾. Ce sont, écrit-il, des « êtres inanimés », leurs « demeures (sont) obstinément vides ».

Il est à peine nécessaire de souligner la valeur de ces quelques pages. On y trouve d'abord le souci de précision de l'archiviste, qui jalonne et date les étapes essentielles de l'évolution du cimetière. Le seul trait qu'il ne pouvait indiquer, faute d'une étude générale des cimetières provençaux, est qu'il s'agit, avec celui d'Arles, d'un des rares cimetières urbains créés à la fin de l'Ancien Régime, à la suite de la déclaration royale de 1776, qui a traversé l'époque contemporaine et est toujours en activité¹⁹. La plupart des cimetières actuels des villes provençales de quelque importance sont des créations de la première moitié du XIX^e siècle, voire du second Empire dans le cas de Saint-Pierre de Marseille. Frédéric Mireur replace avec perspicacité cette évolution dans le contexte général du romantisme et de l'imitation du modèle parisien descendant à travers les hiérarchies urbaines. Il analyse et s'efforce d'expliquer avec lucidité et pertinence cette mutation radicale du rapport au lieu de sépulture qu'il a pu observer depuis son enfance en la mettant en rapport avec une évolution de l'affectivité. Ces remarques très personnelles sont une autre des richesses de ce texte, dont nous ne connaissons pas d'équivalent pour un autre cimetière provençal.

Remerciements

à Pierre-Yves Playoust, directeur des Archives départementales du Var à l'époque de mes recherches

à Alain Droguet, directeur des Archives départementales du Var pour l'autorisation de reproduire les extraits cadastraux de Draguignan, et Jérôme Pélissier pour son aide

Mots clés

Frédéric Mireur – Draguignan – Provence - Archives départementales du Var - Cimetières urbains – tombes – sépultures - art funéraire – historiographie – Sociétés savantes

Bibliographie et notes

1. « Frédéric Mireur, Dracénois », (coll.), *Bulletin de la Société d'Etudes Scientifiques et Archéologiques de Draguignan*, 1918-1919, t. XXXII, *Mémoires*, p. 1-59 (Bibliographie, p. 35-57) et tiré à part, Draguignan, imp. Le Var. Georges Archer, « Il y a quarante ans mourait F. Mireur, archiviste départemental du Var, historien dracénois », *id.*, NS, t. IV, 1959, p. 10-12. Pierre Gayraud, « F. Mireur : une stèle pour ses amis. Petit florilège d'après l'éloge funèbre de 1919 et la commémoration de 1998 », *id.*, t. XL NS, 1999-2000, p. 143-146.

2. « Mireur Frédéric » *Bulletin de la Société d'Etudes Scientifiques et Archéologiques de Draguignan et du Var* 2007, *Tables générales* 1856-2006, t. XLV NS, p. 44-46.

19. Il a connu un nouvel agrandissement en 1924-1925 dans l'ancienne carrière de pierres voisine.

3. Frédéric Mireur, *Les lieux de sépultures à Draguignan. Autrefois, aujourd'hui*, Draguignan, imp. Latil frères, 1909, p. 18-25 et *Les Rues de Draguignan et leurs maisons historiques*, Draguignan, Négro, t. IV, 1926, p. 138-147, reprint par Le Livre d'Histoire-Lorisse, 2005.

4. Frédéric Mireur, *Les lieux de sépultures...*, œuvre cit., p. 15-18 et *Les Rues de Draguignan...*, œuvre cit., t. IV, p. 134-137 (ces pages précèdent celles qui sont reprises ici) et compléments t. VIII, p. 250-254. Geneviève Luciani, « La vie communale de Draguignan de 1767 à 1789 », mémoire de maîtrise, université de Nice, 1975, dactyl. (un exemplaire aux Archives départementales du Var), p. 82-84.

5. Régis Bertrand, « Pompes funèbres baroques et «néobaroques» en Provence, XVIII^e et XIX^e siècles », communication au 128^e congrès du C.T.H.S., Bastia 14-21 avril 2003, *Études corses*, n° 62, 2006 (« Le fait religieux en Méditerranée »), p. 119-127.

6. Archives départementales du Var 2 O 50 art.4.

7. Michel Vovelle et Régis Bertrand, *La ville des morts, essai sur l'imaginaire urbain contemporain d'après les cimetières provençaux*, Marseille, éditions du C.N.R.S., 1983, p. 28-30.

8. Signalé dans « Frédéric Mireur, Dracénois », œuvre cit., p. 7.

9. Denise Fowler, « L'écrit comme outil de stabilité familiale et de distinction sociale : les Caussemille de Draguignan (Var), 1780-1820 », *Bulletin de la Société d'Études Scientifiques et Archéologiques de Draguignan et du Var* 2002, t. XXXVI NS, p. 104-115.

10. Georges Archer, « Claude Gay (1800-1873) citoyen et savant des deux mondes », *Bulletin de la Société d'Études Scientifiques et Archéologiques de Draguignan et du Var* 1959, t. IV NS, p. 200-226.

11. Philippe Ariès, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Plon, 1960, rééd., Le Seuil, 1973. Voir Egle Becchi et Dominique Julia dir., *Histoire de l'enfance en Occident*, Paris, Seuil, 2 vol., 1998, dont l'introduction, p. 7-39, propose une importante analyse de la postérité du livre d'Ariès. Paul Yonnet, *Le recul de la mort : l'avènement de l'individu contemporain*, Paris, Gallimard, 2006.

12. Sur ce point, l'introduction de Piroska Nagy et Damien Boquet dir., *Le sujet des émotions au Moyen Âge*, Paris, Beauchesne, 2008, « Pour une histoire des émotions. L'historien face aux questions contemporaines », p. 15-51, dépasse largement le cadre médiéval.

13. Voir les analyses de Jean-Didier Urbain, *La société de conservation. Étude sémiologique des cimetières d'Occident*, Paris, Payot, 1978 et *L'archipel des morts. Le sentiment de la mort et les dérives de la mémoire dans les cimetières d'Occident*, Paris, Payot, 1989.



« Familles Garcin et Balp - Ici repose Garcin Etienne auteur du Dictionnaire historique de la Provence... » (1784-1859). Colonne brisée, croix et vases Médicis. Mireur parla avec émotion et lucidité de son vieil ami et de ses ouvrages : « en les ouvrant, nous éprouvons le grand charme de se retrouver en famille. » Il loue la ténacité de l'historien et du provençaliste dans « l'effort intelligent et de notable dévouement à la petite patrie et à la science. » dans *Les Rues de Draguignan...* t. V, p. 278-285. Le Dr Julien Balp (1846-1916) fut Conseiller général du Var.